

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. — Notions générales	1
II. — Le fondement du droit de succession	4
III. — Aperçu de l'évolution du droit successoral.....	6
A. Le droit successoral du Bas-Canada avant la codification.....	6
B. La codification de 1866.....	8
C. Les principales modifications apportées au Code de 1866.....	9
IV. — Plan de l'étude des successions	16
TITRE PREMIER PROLÉGOMÈNES	17
Chapitre 1 — L'ouverture de la succession	19
Section 1 — Les causes d'ouverture de la succession.....	19
Section 2 — Le moment de l'ouverture de la succession	20
Sous-section I — La définition de la mort.....	20
Sous-section II — Les modes de preuve du décès.....	25
Par. A — Le mode normal de preuve	25
Par. B — Les modes exceptionnels de preuve	26
Sous-par. 1 — Le jugement déclaratif de décès	26
Sous-par. 2 — La présomption des décès simultanés ..	27
Section 3 — Le lieu d'ouverture de la succession	30
Chapitre 2 — Les qualités requises pour succéder	35
Section 1 — La personnalité	37
Sous-section I — Le cas de l'infans conceptus	38
Sous-section II — Le cas de l'absent.....	42
Section 2 — La nature des droits de l'État	43
Section 3 — Particularités quant à la capacité de recevoir par testament.....	44
Sous-section I — Le principe de la capacité et ses limitations.....	44

Sous-section II — Le moment où doit exister la capacité de recevoir par testament	47
Section 4 — La dignité successorale	49
Sous-section I — Les cas de déchéance	50
Par. A — L'indignité de plein droit	50
Par. B — La déclaration judiciaire d'indignité.	54
Sous-section II — La mise en œuvre de la sanction	57
Sous-section III — Les effets de la sanction de l'indignité. . .	58
Par. A — Les rapports de l'indigne avec les héritiers.	59
Par. B — Les rapports de l'indigne avec les tiers	59
 TITRE DEUXIÈME LA TRANSMISSION DE LA SUCCESSION	 61
Chapitre 1 — Le mode de transmission	63
Section 1 — L'acquisition de la succession	63
Sous-section I — L'automatisme de l'acquisition.	63
Sous-section II — L'objet de la transmission	65
Section 2 — La saisine	70
Sous-section I — L'origine de la saisine	70
Sous-section II — La notion de saisine	71
Sous-section III — L'attribution de la saisine.	80
Sous-section IV — Les restrictions aux effets de la saisine. .	83
Section 3 — La pétition d'hérédité	84
Sous-section I — L'exercice de la pétition d'hérédité.	86
Sous-section II — Les effets de la pétition d'hérédité.	89
Par. A — Les rapports entre l'héritier apparent et l'héritier véritable	89
Par. B — Les rapports entre l'héritier véritable et les tiers.	90
 Chapitre 2 — L'option des successibles.	 93
Section 1 — Étude générale du droit d'option	94
Sous-section I — L'époque de l'option	94
Par. A — Le moment où l'option devient possible	94
Par. B — Le délai pour faire inventaire et délibérer	96
Sous-section II — Les caractères de l'option.	101
Par. A — La liberté de l'option.	101
Par. B — L'indivisibilité de l'option.	102
Par. C — Le caractère pur et simple de l'option	104
Par. D — L'irrévocabilité de l'option.	104
Sous-section III — Les causes d'annulation de l'option	104
Par. A — L'annulation pour cause d'incapacité.	105
Par. B — L'annulation pour vice de consentement.	106

Par. C — Les recours des créanciers contre l’option qui leur est préjudiciable	110
Section 2 — Étude particulière de chacun des termes de l’option.	112
Sous-section I — L’acceptation de la succession.	112
Par. A — L’acceptation expresse	113
Par. B — L’acceptation tacite.	114
Par. C — L’acceptation présumée ou imposée par la loi . .	119
Sous-section II — La renonciation à la succession	120
Par. A — Le droit de renoncer	121
Par. B — Les formes de la renonciation.	121
Sous-par. 1 — La renonciation volontaire	121
Sous-par. 2 — La renonciation imposée par la loi	124
Par. C — Les effets de la renonciation	130
Sous-par. 1 — Les effets de la renonciation à l’égard du renonçant	130
Sous-par. 2 — Les effets de la renonciation à l’égard des autres héritiers	131
Par. D — La rétractation de la renonciation	134
 TITRE TROISIÈME LA DÉVOLUTION LÉGALE DES SUCCESSIONS	 137
Chapitre 1 — La vocation successorale.	139
Section 1 — Le conjoint survivant	139
Section 2 — La parenté	145
Sous-section I — Le fondement de la parenté	145
Par. A — La parenté par le sang	146
Par. B — La parenté par adoption.	147
Sous-section II — Définitions relatives à la parenté	148
Sous-section III — Limitation de la successibilité au huitième degré	150
 Chapitre 2 — Les principes directeurs de la dévolution successorale	 151
Section 1 — L’unité de la succession	152
Sous-section I — L’énoncé du principe	152
Sous-section II — L’atténuation: la fente	153
Section 2 — Le classement par ordres.	154
Sous-section I — Le principe de priorité entre les ordres . . .	155
Sous-section II — La composition des ordres	155
Par. A — Le premier ordre: l’ordre du conjoint et des descendants	156

Sous-par. 1 — Les droits successoraux du conjoint survivant.	156
Sous-par. 2 — Les droits successoraux des descendants	156
Sous-par. 3 — Les modalités de la dévolution aux descendants	159
Par. B — Le deuxième ordre : l'ordre du conjoint survivant, des ascendants privilégiés et des collatéraux privilégiés.	160
Sous-par. 1 — La composition du groupe mixte des ascendants privilégiés et des collatéraux privilégiés.	160
Sous-par. 2 — Les modalités de la dévolution aux héritiers du deuxième ordre.	162
Par. C — Le troisième ordre : l'ordre des ascendants ordinaires et des collatéraux ordinaires	165
Sous-par. 1 — La composition du troisième ordre.	165
Sous-par. 2 — Les modalités de la dévolution aux ascendants et collatéraux ordinaires.	166
Section 3 — La proximité des degrés.	170
Sous-section 1 — L'énoncé du principe	170
Sous-section 2 — La dérogation apportée par la représentation	171

**Chapitre 3 — Les exceptions et atténuations
aux principes directeurs 173**

Section 1 — L'exception au principe directeur de la proximité des degrés: la représentation	173
Sous-section 1 — Le domaine de la représentation	174
Par. A — La représentation dans le groupe des descendants	175
Par. B — La représentation dans le groupe des collatéraux privilégiés.	176
Par. C — La représentation dans le groupe des collatéraux ordinaires spéciaux.	177
Sous-section 2 — Les conditions de la représentation	180
Par. A — Les conditions relatives au représenté	180
Par. B — Les conditions relatives au représentant.	184
Sous-section 3 — Les effets de la représentation	184
Par. A — Le représentant entre dans le degré et dans la place du représenté.	185
Par. B — La représentation conduit au partage par souche.	185
Sous-section 4 — La représentation dans les successions testamentaires.	187

Section 2 — L'atténuation aux principes de l'unité de la succession et de la proximité des degrés: la fente	190
Sous-section 1 — La nature de la fente successorale	190
Sous-section 2 — Le domaine de la fente	191
Par. A — La fente chez les collatéraux privilégiés	191
Par. B — La fente chez les collatéraux ordinaires spéciaux	193
Par. C — La fente chez les ascendants ordinaires et les autres collatéraux ordinaires	194
Chapitre 4 — Les droits de l'État	195
Section 1 — Circonstances dans lesquelles l'État recueille les biens de la succession	196
Section 2 — L'administration de la succession échue à l'État . .	200
Sous-section I — L'exercice de la saisine de l'État	200
Sous-section II — La liquidation de la succession	201
Section 3 — L'exercice de la pétition d'hérédité par un successible	203
TITRE QUATRIÈME LES TESTAMENTS	207
Section 1 — La tontine	208
Section 2 — La donation entre vifs consentie durant la maladie réputée mortelle du donateur	211
Chapitre 1 — La nature du testament et ses conditions de validité	215
Section 1 — Nature du testament	215
Sous-section I — Caractères du testament	216
Par. A — Énoncé des caractères	217
Par. B — Conséquences des caractères du testament	224
Sous-section II — Les atteintes à la liberté de tester	227
Section 2 — Les conditions de fond du testament	230
Sous-section I — Le consentement du testateur	230
Par. A — L'absence de consentement	231
Sous-par. 1 — La notion d'insanité d'esprit	231
Sous-par. 2 — La preuve de l'absence de volonté	235
Par. B — Les vices de consentement	242
Sous-par. 1 — L'erreur	242
Sous-par. 2 — La crainte	244
Sous-par. 3 — Le dol	245
Par. C — La sanction des règles relatives au consentement.	250

Sous-section II — La capacité requise pour tester	252
Par. A — Le principe général de la capacité	252
Par. B — Les incapacités des personnes soumises à un régime de protection	254
Sous-par. 2 — La situation des majeurs protégés.	257
Par. C — La sanction de l’incapacité de tester	259
Sous-section III — La cause des legs.	260
Par. A — La cause dans les legs purs et simples.	260
Par. B — La cause dans les legs conditionnels ou avec charge	264
Sous-par. 1 — Le caractère impossible ou illicite d’une charge ou d’une condition.	266
Sous-par. 2 — La sanction de l’impossibilité ou de l’illicéité	281
Section 3 — Les formes du testament	281
Sous-section I — Le testament notarié	285
Par. A — La réception du testament notarié	285
Sous-par. 1 — La compétence du notaire	285
Sous-par. 2 — Le rôle du témoin	287
Par. B — Les formalités du testament notarié.	288
Sous-par. 1 — Les formalités ordinaires	288
Sous-par. 2 — Les formalités spéciales	291
Par. C — La force probante du testament notarié	295
Sous-section II — Le testament olographe.	298
Par. A — La rédaction du testament.	298
Par. B — La signature du testament	303
Par. C — Absence d’autres formalités	308
Par. D — Sort des changements apportés au texte initial .	309
Sous-section III — Le testament devant témoins	310
Par. A — Formalités du testament devant témoins	310
Sous-par. 1 — L’écriture.	311
Sous-par. 2 — La reconnaissance du testament.	312
Sous-par. 3 — La signature du testateur	315
Sous-par. 4 — La signature des témoins	316
Sous-par. 5 — L’obligation de parapher toutes les pages.	317
Par. B — Qualité des témoins	317
Section 4 — Les conséquences du non-respect des règles de forme.	318
Sous-section I — La sanction: la nullité du testament	318
Sous-section II — Les exceptions à la nullité.	319
Par. A — La validation du testament sous sa forme subsidaire	319

Par. B — La reconnaissance du testament par tous les héritiers	320
Par. C — La validation judiciaire.	321
Sous-par. 1 — Les conditions d'application	326
Sous-par. 2 — La hiérarchie des conditions	341
Sous-par. 3 — L'analyse subjective du caractère « essentiel » des formalités	349
Chapitre 2 — Le contenu du testament.	353
Section 1 — Les legs.	353
Sous-section I — Les questions communes aux différents types de legs	354
Par. A — La capacité du légataire	354
Par. B — La désignation du légataire	354
Sous-section II — La classification des legs	356
Par. A — Le legs universel	357
Par. B — Le legs à titre universel	360
Par. C — Le legs à titre particulier	361
Sous-section III — L'interprétation des legs	366
Par. A — Les règles d'interprétation	366
Par. B — Les principales applications	374
Section 2 — L'exhérédation.	377
Sous-section I — L'exhérédation à titre de disposition principale	378
Sous-section II — L'exhérédation conditionnelle à titre de clause pénale	379
Chapitre 3 — L'effet des legs	381
Section 1 — Les effets rattachés à la qualité d'héritier ou de légataire.	381
Sous-section I — La saisine	382
Sous-section II — Les qualités requises pour recevoir	384
Sous-section III — L'option.	385
Sous-section IV — Les droits conférés lorsque le legs est assorti d'une modalité	385
Section 2 — La vocation successorale.	386
Sous-section I — La vocation des légataires universel et à titre universel	387
Sous-section II — La vocation du légataire à titre particulier .	392
Par. A — Le droit du légataire au bien légué	392
Par. B — Le « pouvoir d'attraction » limité du legs	394
Chapitre 4 — L'inefficacité des legs	399
Section 1 — La caducité.	399

Sous-section I — Les causes de caducité	400
Par. A — Causes de caducité tenant à la personne du légataire	400
Par. B — Causes de caducité tenant au bien légué.	403
Par. C — La défaillance de la condition suspensive	403
Sous-section II — Les effets de la caducité des legs	404
Par. A — L'accroissement.	404
Par. B — La dévolution en succession légale	405
Section 2 — La nullité	405
Sous-section I — La nullité des legs consentis aux personnes présentes lors de la réception du testament.	407
Sous-section II — La nullité des legs consentis aux personnes œuvrant dans le secteur des services sociaux	410
Chapitre 5 — La révocation du testament ou d'un legs	417
Section 1 — La révocation volontaire	418
Sous-section I — La révocation expresse.	418
Sous-section II — La révocation tacite	421
Par. A — La destruction effectuée par le testateur	421
Par. B — La destruction ou la perte du testament connue du testateur	422
Par. C — La rédaction d'un nouveau testament incompatible avec le précédent	423
Par. D — L'aliénation du bien légué	424
Sous-section III — La rétractation de la révocation	429
Section 2 — La révocation pour causes légales	430
Sous-section I — La révocation judiciaire	430
Sous-section II — La révocation de plein droit	431
Section 3 — Les conséquences de la révocation	436
Sous-section I — L'attribution du legs ou du testament révoqué	437
Sous-section II — L'inefficacité du testament révocatoire	438
Section 4 — La révocation judiciaire d'une charge	441
Chapitre 6 — La vérification et la preuve du testament	443
Section 1 — La vérification du testament	443
Sous-section I — La juridiction compétente	444
Sous-section II — Le déroulement de la procédure	445
Par. A — Procédure devant le tribunal.	445
Par. B — Procédure devant notaire	450
Sous-section III — Les effets de la vérification	451

Section 2 — La preuve du testament	453
Sous-section I — La preuve du testament déjà vérifié, en cas de contestation	453
Sous-section II — La reconstitution du testament qui ne peut être produit.	453
TITRE CINQUIÈME L'ADMINISTRATION DE LA SUCCESSION ET LA LIQUIDATION DU PASSIF.	457
Chapitre 1 — L'objet de la liquidation et la séparation des patrimoines	459
Section 1 — L'objet de la liquidation	459
Sous-section I — Les opérations de liquidation.	459
Sous-section II — L'exercice de la saisine des héritiers et des légataires à titre particulier par le liquidateur	460
Section 2 — La séparation des patrimoines	463
Sous-section I — Les bénéficiaires de la séparation des patrimoines	463
Sous-section II — Les effets de la séparation des patrimoines	466
Sous-section III — L'extinction de la séparation des patrimoines.	467
Chapitre 2 — Le liquidateur de la succession.	469
Section 1 — La désignation du liquidateur	474
Sous-section I — Les personnes susceptibles d'être nommées liquidateur.	474
Par. A — La capacité requise des personnes physiques.	474
Par. B — L'aptitude de la personne morale à agir comme liquidateur	475
Par. C — Le cas particulier du notaire instrumentant désigné liquidateur	477
Sous-section II — Les modes de désignation du liquidateur	479
Par. A — La désignation par le testateur	480
Par. B — La désignation par les héritiers.	481
Sous-par. 1 — Les situations donnant ouverture à la désignation par les héritiers	481
Sous-par. 2 — Les modalités de la désignation par les héritiers	482
Par. C — La désignation par la loi.	486
Par. D — La désignation par le tribunal	487
Section 2 — Les caractères de la charge de liquidateur	489

Section 3 — La durée de la charge de liquidateur	494
Sous-section I — Les causes de cessation reliées à la personne du liquidateur.	494
Par. A — Les causes de cessation de plein droit.	494
Par. B — La démission du liquidateur	495
Par. C — Le remplacement du liquidateur.	497
Sous-section II — Causes de cessation étrangères à la personne du liquidateur	504
Par. A — L’invalidité de la désignation	504
Par. B — La révocation de la désignation	505
Par. C — La modification de la capacité juridique du bénéficiaire.	505
Par. D — Le temps requis pour exécuter la charge	506
Section 4 — Les fonctions du liquidateur	507
Sous-section I — Le rôle du liquidateur au début de la liquidation	507
Par. A — Les mesures relatives au testament	508
Par. B — L’inventaire des biens successoraux	508
Sous-par. 1 — La confection de l’inventaire	509
Sous-par. 2 — La consultation et la contestation de l’inventaire	513
Par. C — Les mesures conservatoires	514
Sous-section II — Le rôle du liquidateur pendant la liquidation	515
Par. A — Les règles applicables aux coliquidateurs.	515
Par. B — Les pouvoirs relatifs à l’administration des biens	517
Par. C — Les pouvoirs relatifs à l’aliénation des biens . . .	519
Par. D — L’exercice des actions en justice	520
Par. E — La reddition d’un compte annuel de gestion. . . .	523
 Chapitre 3 — Le paiement des dettes et des legs particuliers	 525
Section 1 — La détermination des obligations qui constituent le passif successoral.	525
Sous-section I — La détermination des dettes transmissibles.	526
Sous-section II — La détermination des charges.	527
Sous-section III — Le paiement des frais funéraires.	528
Sous-section IV — Le paiement de la prestation compensatoire.	529
Sous-section V — Le paiement de la contribution alimentaire <i>post mortem</i>	531
Par. A — Les créanciers alimentaires.	533
Par. B — La fixation et le paiement de la contribution . . .	536

Par. C — La réduction des libéralités	540
Section 2 — Les paiements faits par le liquidateur	541
Sous-section I — Le paiement des créanciers et légataires à mesure qu'ils se présentent	542
Sous-section II — Les paiements subordonnés à un délai . . .	544
Sous-section III — La subordination à l'homologation d'une proposition de paiement	544
Sous-section IV — La réduction des legs particuliers	545
Section 3 — Les recours des créanciers et légataires particuliers dans des situations d'exception	547
Sous-section I — Recours de ceux que le liquidateur a omis de payer	548
Sous-section II — Recours des créanciers et des légataires particuliers	548
Sous-section III — Recours en cas d'insuffisance de la proposition de paiement	549
Section 4 — L'obligation des héritiers et légataires particuliers après la liquidation	549
Sous-section I — L'obligation des héritiers au paiement des dettes et des legs	550
Par. A — L'étendue de l'obligation aux dettes	550
Par. B — La division des dettes entre les héritiers	553
Par. C — L'obligation propre au légataire en usufruit	557
Par. D — Le paiement des legs particuliers	557
Sous-section II — L'obligation des légataires particuliers au paiement des dettes et des legs	559
Par. A — L'obligation des légataires particuliers en général	560
Par. B — Le legs comprenant une universalité d'actif et de passif	560
Sous-section III — Les recours entre cohéritiers et colégataires	560
Par. A — La nature des recours entre cohéritiers et colégataires	561
Par. B — Les modalités du règlement de la contribution . .	562
Chapitre 4 — La fin de la liquidation	563
Section 1 — Cas où la liquidation est achevée	563
Section 2 — La reddition de compte du liquidateur	565
Sous-section I — Les bénéficiaires de la reddition de compte .	566
Par. A — Les personnes à qui le compte définitif est dû . .	566
Par. B — Les personnes qui doivent accepter le compte définitif	569
Par. C — Les personnes à qui le compte annuel est dû . . .	570

Sous-section II — Les éléments du compte	571
Sous-section III — Les formes de la reddition de compte . . .	572
Sous-section IV — La décharge du liquidateur	574
TITRE SIXIÈME LA LIQUIDATION DE L'ACTIF	
SUCCESSORAL	577
Sous-titre I — L'indivision successorale	579
Chapitre 1 — Le régime de l'indivision successorale	581
Section 1 — La masse successorale indivise.	581
Section 2 — Les droits et obligations des indivisaires.	583
Sous-section I — Les droits et obligations liés à la jouissance des biens indivis	583
Par. A — Le droit d'usage et de jouissance	584
Par. B — Le droit aux fruits et revenus	584
Par. C — Le droit au remboursement des impenses.	585
Sous-section II — Le droit pour un indivisaire de céder ses droits dans l'indivision	586
Par. A — Les objets possibles de la cession	586
Par. B — Retrait d'indivision et retrait successoral	586
Chapitre 2 — La durée de l'indivision	589
Section 1 — Le droit au partage	589
Section 2 — Le maintien de l'indivision.	590
Sous-section I — Le maintien de l'indivision par le seul effet de la loi	591
Sous-section II — Le maintien testamentaire de l'indivision.	591
Sous-section III — Le maintien conventionnel de l'indivision	592
Sous-section IV — Le maintien judiciaire de l'indivision	593
Par. A — Règles générales	593
Par. B — Le maintien dans l'indivision pour des raisons familiales	595
Par. C — Le maintien dans l'indivision pour éviter une perte	599
Sous-section V — Le maintien d'un bien dans l'indivision en raison de sa nature particulière.	600
Sous-titre II — Le partage.	601
Chapitre 1 — Les rapports	603
Section 1 — Le rapport des libéralités.	603
Sous-section I — Les libéralités soumises au rapport	604
Sous-section II — Les personnes intéressées au rapport.	604

Par. A — Les personnes tenues au rapport	604
Par. B — Les personnes à qui le rapport est dû.	607
Sous-section III — Le mode d'exécution du rapport.	608
Par. A — Le rapport en moins prenant.	609
Sous-par. 1 — Son domaine d'application.	609
Sous-par. 2 — La technique du rapport en moins prenant	609
Sous-par. 3 — Les évaluations afférentes au rapport en moins prenant.	610
Par. B — Le rapport en nature.	612
Sous-par. 1 — Conditions du rapport.	612
Sous-par. 2 — Les effets du rapport en nature.	613
Section 2 — Le rapport des dettes	613
Sous-section I — Le fondement du rapport des dettes.	614
Sous-section II — Le domaine d'application du rapport des dettes	615
Par. A — Les dettes soumises au rapport	615
Par. B — Les partages donnant lieu au rapport des dettes .	615
Sous-section III — Le mode d'exécution et les effets du rapport des dettes	616
Par. A — Le mode d'exécution du rapport des dettes	616
Par. B — L'effet primordial du rapport des dettes	617
Chapitre 2 — La réalisation du partage	619
Section 1 — Les personnes intéressées au partage	619
Sous-section I — Les titulaires du droit au partage.	619
Sous-section II — La capacité requise pour procéder au partage	620
Sous-section III — Les règles particulières applicables au copartageant marié	623
Sous-section IV — L'intervention au partage	624
Section 2 — Les formes du partage	625
Sous-section I — Le partage amiable	625
Par. A — Le domaine du partage amiable	626
Par. B — La forme du partage amiable.	626
Sous-section II — Le partage judiciaire	627
Par. A — La compétence du tribunal	627
Par. B — Les étapes préliminaires	628
Sous-par. 1 — L'introduction de la demande	628
Sous-par. 2 — Le choix entre le partage en nature et la vente des biens	629

Sous-par. 3 — La formation de la masse partageable ..	630
Par. C — Les opérations relatives aux lots	632
Sous-par. 1 — La formation des lots	632
Sous-par. 2 — L'attribution des lots	634
Par. D — La remise des titres	635
Section 3 — Les règles de fond du partage	635
Sous-section I — La sorte d'égalité recherchée dans la composition des lots	636
Sous-section II — Les règles propres à l'attribution de certains biens	637
Par. A — L'attribution préférentielle en propriété	638
Sous-par. 1 — Les conditions de l'attribution préférentielle	638
Sous-par. 2 — L'exercice de la faculté de l'attribution préférentielle	640
Sous-par. 3 — Les effets de l'attribution préférentielle.	645
Par. B — L'attribution en jouissance à l'occasion du décès	645
Chapitre 3 — Les effets du partage	647
Section 1 — L'effet déclaratif du partage	647
Sous-section I — La nature de l'effet déclaratif	648
Par. A — Le fondement de la déclarativité	649
Par. B — Les conséquences de la déclarativité	649
Sous-section II — Le champ d'application de l'effet déclaratif	651
Par. A — Le domaine de l'effet déclaratif quant aux indivisions	651
Par. B — Le domaine de l'effet déclaratif quant aux actes	652
Par. C — Le domaine de l'effet déclaratif quant aux biens .	653
Par. D — Le domaine de l'effet déclaratif quant aux personnes	654
Section 2 — La garantie des copartageants	656
Par. A — Le principe de l'obligation de garantie	656
Par. B — Les conditions de la garantie	657
Par. C — Les effets de la garantie	658
Chapitre 4 — Les recours contre les irrégularités du partage	661
Section 1 — Les causes de nullité du partage	661
Sous-section I — L'annulation pour vices de consentement .	662
Sous-section II — L'annulation pour cause de lésion	663

Section 2 — Exercice et effets de la nullité.	664
Section 3 — Les procédés destinés à faire échec à la nullité . . .	665
Sous-section I — L'offre d'un supplément pour arrêter le cours de l'action	665
Sous-section II — Le partage supplémentaire ou rectificatif.	666
BIBLIOGRAPHIE	669
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	695
TABLE DES ARTICLES DU CODE CIVIL DU QUÉBEC	727
INDEX ANALYTIQUE	739